Courrier : solidarité s.v.p.!

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Générations : aînés**

Band (Jahr): **31 (2001)**

Heft 2

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Solidarité s.v.p.!

L'assurance maladie fait partie des soucis essentiels des retraités. Certains lecteurs nous font part de leurs idées et de leurs solutions pour améliorer une situation souvent délicate.

L'assurance maladie est là pour les coups durs: accidents, opérations, longues convalescences. Comme toutes les assurances et pour répartir les risques, elle fait payer les bien-portants afin de pouvoir leur venir en aide quand ils seront malades. Mais ce bien-portant cède parfois au désir de «rentrer dans ses frais» et, pour des maux mineurs, il obtient des diagnostics de complaisance qui lui permettent de bénéficier, lui aussi, des prestations de l'assurance maladie, bien qu'il n'en ait pas vraiment besoin.

En agissant ainsi, il a grandement tort, car la santé est un privilège qui se suffit à lui-même et la cotisation à l'assurance maladie est une obligation bien moins contraignante et douloureuse que le séjour à l'hôpital. Pour l'instant, le montant des primes est devenu exorbitant, en particulier pour les revenus inférieurs à Fr. 4000.–. De plusieurs côtés, des voix s'élèvent pour que le revenu de l'assuré soit pris en compte dans le calcul des primes. Ainsi, l'assurance maladie gagnerait en solidarité. Reconnaissons toutefois que l'assuré riche et bien-portant pourrait la trouver saumâtre.

Un autre chemin vers cette solidarité nécessaire serait d'agir sur les franchises, ce qui impliquerait deux modifications essentielles, voire révolutionnaires. 1. Pour la Suisse entière, la prime de base serait uniforme, que l'on soit Argovien, Glaronnais ou Genevois. 2. La franchise ne serait plus un choix, mais une obligation déterminée par le revenu.

Je suis conscient que ma proposition, qui ne concerne que l'assurance maladie obligatoire de base, entraînerait le démantèlement partiel des caisses maladie. Mais n'y gagnerait-on pas en clarté?

Albert Gonthier
Le Couvent 5
1822 Chernex

La Rolls-Royce des EMS

Depuis deux ans, mon mari est résident de l'EMS «Les Novalles», à Renens. Cet établissement mérite d'être signalé parmi les meilleurs, sous tous les rapports. Mme Fantys en est la directrice.

J'y ai constaté une propreté à tous égards, le Dr Küng effectue une visite chaque vendredi, le personnel est d'une gentillesse extrême, la nourriture y est excellente, les résidents sont traités avec sourire et compréhension et il y a des distractions quotidiennes. «Les Novalles, disait une dame, c'est la Rolls-Royce des EMS.»

Claire Ahmad-Farine
Av. 24-Janvier 7
1020 Renens

Publicité pernicieuse?

Je viens de recevoir la facture pour le renouvellement de mon abonnement. Etant donné que vous introduisez des encarts publicitaires dans votre magazine, j'hésite à le conserver. J'estime particulièrement pernicieuse la publicité qui offre un cadeau en cas d'achat (...) Votre clientèle étant par essence âgée, c'est un système qui a pour but de perturber les gens.

Claude Bignens
Ch. de la Fin 3
1802 Corseaux

(Réd.) La publicité fait l'objet d'une sélection. Nous écartons de notre magazine toute publicité tendancieuse et mensongère. Mais vous comprendrez qu'un minimum de publicité est indispensable à la bonne marche financière de notre société sans but lucratif.

Aimer son prochain

Abonnée à votre mensuel, c'est avec plaisir que je le parcours chaque fois (...) Si l'on est bien dans sa tête, que l'on a appris à s'aimer avec ses qualités et ses défauts, il est facile d'aimer son prochain sans a priori, en lui accordant la liberté de ses choix. Bravo pour votre journal, qui s'adresse à tous sans aucune forme de «racisme».

Madeleine Richli-Roux
Résidence de La Côte 10
1110 Morges

Méthodes discutables

Je vous signale que la maison Meister SA, à Zurich, pratique des méthodes discutables à l'égard des personnes âgées (...) On commence par envoyer et facturer des pages d'un album qui est commandé par le client. Par la suite, chaque mois, une nouvelle page, ou groupe de pages, est envoyé et facturé, même si le client n'a rien commandé. En cas de non-paiement, suivent des rappels et cela sans que Meister puisse faire valoir un contrat ou une lettre engageant le client.

C. Buchwalder
104, ch. de la Montagne
1224 Chêne-Bougeries

Radio Suisse Romande la première

Le savoir-faire du cœur

N'oubliez pas d'écouter l'émission animée par le sympathique Gil Caraman. Vous y découvrirez des institutions sociales, des témoignages et de la bonne musique. Ne ratez pas l'agenda des seniors, diffusé en début d'émission.

Le savoir-faire du cœur, les dimanches 4, 11, 18 et 25 février, dès 21 heures, sur RSR La Première.

D'ACCORD, PAS D'ACCORD!

Votre magazine vous fait réagir? Envoyez vos lettres à l'adresse suivante:

Magazine *Générations*, rédaction, CP 2633, 1002 Lausanne